

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE GRISOLLES
COMMUNE DE CANALS -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 28/04/2014

Nbre de conseillers 15
En séance 14
Ont voté 14

L'an deux mille quatorze et le vingt-huit avril à 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain REY, Maire.

Etaient présents : Mm Alain REY, Denis THAU, François PURCHA, Marc OURMIERES, Gilles LARRIEU, Gilles CHAPILLON, Bernard BLATCHE, Stéphane FINANCE, Christophe FONTANA et Mmes Sylvie BOREL, Patricia FINANCE, Michelle CAZABAT, Isabelle PALTOU, Patricia ZANUSSO.

Etait absent excusé : M. Yannick NEGRO

Mme FINANCE Patricia est élue secrétaire de séance.

OBJET : Délibération portant création d'un emploi lié à un accroissement temporaire d'activité.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, qu'en raison des besoins de la collectivité, correspondant à un accroissement temporaire d'activité au service du personnel scolaire, il conviendrait de créer un emploi non permanent à temps non complet, conformément à l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Monsieur le Maire propose d'inscrire au Tableau des Emplois le poste suivant :

- **Période :** Du 14/05/2014 au 05/06/2014 ;
- **Nombre d'emploi :** 1 ;
- **Grade :** Adjoint technique de 2^{ème} classe ;
- **Nature des fonctions :** Surveillance interclasse et ménage des locaux scolaires ;
- **Temps de travail Hebdomadaire :**
 - Du 14/05/2014 au 18/05/2014 : 4h ;
 - Du 19/05/2014 au 25/05/2014 : 8h ;
 - Du 26/05/2014 au 01/06/2014 : 7h45 ;
 - Du 02/06/2014 au 05/06/2014 : 6h.

Centre de Gestion de la FPT.
de Tarn et Garonne

30/04/2014

Vu pour accord, le Président

La rémunération de l'agent non titulaire sera calculée sur la base de l'indice brut 330, 1^{er} échelon de l'échelle indiciaire des Adjoints Techniques Territoriaux de 2^{ème} classe.
Les membres du Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité:

- **ACCEPTENT** les propositions ci-dessus,
- **CHARGENT** M. le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent, et signer le contrat et les éventuels avenants,
- **DISENT** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

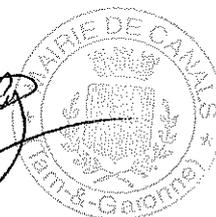
Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme au registre des délibérations.
Canals, le 29/04/2014

Publié ou notifié le : 29/04/2014
Certifié exécutoire le : 29/04/2014
Reçu en Préfecture le :



Le Maire,

Alain REY.



DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE GRISOLLES
COMMUNE DE CANALS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 28/04/2014**

Nbre de conseillers 15
En séance 14
Ont voté 14

L'an deux mille quatorze et le vingt-huit avril à 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain REY, Maire.

Etaient présents : Mm Alain REY, Denis THAU, François PURCHA, Marc OURMIERES, Gilles LARRIEU, Gilles CHAPILLON, Bernard BLATCHE, Stéphane FINANCE, Christophe FONTANA et Mmes Sylvie BOREL, Patricia FINANCE, Michelle CAZABAT, Isabelle PALTOU, Patricia ZANUSSO.

Etait absent excusé : M. Yannick NEGRO

Mme FINANCE Patricia est élue secrétaire de séance.

OBJET : VOTE DES TAUX 2014 DES 4 TAXES

M. le Maire présente au Conseil Municipal l'état des notifications des bases d'imposition pour l'année 2014.

Après discussion, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les mêmes taux qu'en 2013, à savoir :

	BASES NOTIFIEES (€)	TAUX (%)	PRODUIT ATTENDU (€)
TH	673 700	15.25	102 739
FB	724 300	9.62	69 678
FNB	18 400	115.73	21 294
CFE	460 600	25.11	115 657
TOTAL			309 368

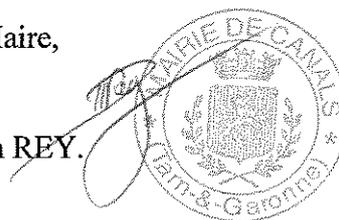
Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme au registre des délibérations.
Canals, le 29/04/2014

Publié ou notifié le : 29/04/2014
Certifié exécutoire le : 29/04/2014
Reçu en Préfecture le :



Le Maire,

Alain REY.



DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE GRISOLLES
COMMUNE DE CANALS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 28/04/2014**

Nbre de conseillers 15
En séance 14
Ont voté 14

L'an deux mille quatorze et le vingt-huit avril à 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain REY, Maire.

Etaient présents : Mm Alain REY, Denis THAU, François PURCHA, Marc OURMIERES, Gilles LARRIEU, Gilles CHAPILLON, Bernard BLATCHE, Stéphane FINANCE, Christophe FONTANA et Mmes Sylvie BOREL, Patricia FINANCE, Michelle CAZABAT, Isabelle PALTOU, Patricia ZANUSSO.

Etait absent excusé : M. Yannick NEGRO

Mme FINANCE Patricia est élue secrétaire de séance.

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2014 / COMMUNE

Le **Budget Primitif 2014**, qui a été étudié par la Commission des Finances, s'équilibre en recettes comme en dépenses à la somme de :

- section **Fonctionnement** : 652 318 €
- section **Investissement** : 401 687 €



Ce budget 2014 est adopté, à l'unanimité, par le Conseil Municipal.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme au registre des délibérations.
Canals, le 29/04/2014

Publié ou notifié le : 29/04/2014
Certifié exécutoire le : 29/04/2014
Reçu en Préfecture le :

Le Maire,

Alain REY.



82207028

Code INSEE

COMMUNE DE CANALS

Commune

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2013

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Alain REY, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 109 094.98 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	
Nombre de suffrages exprimés :	
VOTES : Contre	Pour

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	31 349.48 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	77 745.50 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	109 094.98 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	190 057.95 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	-184 724.00 €
Besoin de financement F	=D+E 0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H 109 094.98 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	60 000.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	49 094.98 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

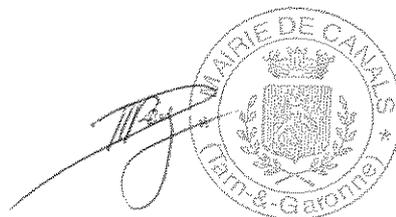
(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionne
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administrati

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par M. Alain REY, Maire, compte tenu de la transmission, le 29/04/2014 et de la publication le 29/04/2014.

A Canals, le 29/04/2014.



DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE GRISOLLES
COMMUNE DE CANALS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 28/04/2014**

Nbre de conseillers 15
En séance 14
Ont voté 14

L'an deux mille quatorze et le vingt-huit avril à 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain REY, Maire.

Etaient présents : Mm Alain REY, Denis THAU, François PURCHA, Marc OURMIERES, Gilles LARRIEU, Gilles CHAPILLON, Bernard BLATCHE, Stéphane FINANCE, Christophe FONTANA et Mmes Sylvie BOREL, Patricia FINANCE, Michelle CAZABAT, Isabelle PALTOU, Patricia ZANUSSO.

Etait absent excusé : M. Yannick NEGRO

Mme FINANCE Patricia est élue secrétaire de séance.

OBJET : Compte de Gestion 2013 "COMMUNE"

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion 2013 "COMMUNE" établi par Mme la Trésorière.

Les résultats sont conformes au Compte Administratif 2013 approuvé.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte de Gestion "COMMUNE" de 2013.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme au registre des délibérations.
Canals, le 29/04/2014

Publié ou notifié le : 29/04/2014

Certifié exécutoire le : 29/04/2014

Reçu en Préfecture le :



Le Maire,

Alain REY.



DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE GRISOLLES
COMMUNE DE CANALS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 28/04/2014**

Nbre de conseillers 15
En séance 13
Ont voté 13

L'an deux mille quatorze et le vingt-huit avril à 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain REY, Maire.

Etaient présents : Mm Alain REY, Denis THAU, François PURCHA, Marc OURMIERES, Gilles LARRIEU, Gilles CHAPILLON, Bernard BLATCHE, Stéphane FINANCE, Christophe FONTANA et Mmes Sylvie BOREL, Patricia FINANCE, Michelle CAZABAT, Isabelle PALTOU, Patricia ZANUSSO.

Etait absent excusé : M. Yannick NEGRO
Mme FINANCE Patricia est élue secrétaire de séance.

OBJET : Compte Administratif 2013 / COMMUNE

M. Alain REY, Maire précise au Conseil Municipal qu'au cours du précédent mandat, il a remplacé, en tant que 1^{er} adjoint, à partir de mars 2013, M. François VAYSSIERES, Maire empêché pour des raisons de santé.

Hors de la présence de M. Alain REY, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2013/COMMUNE présenté par M. François PURCHA, 1^{er} adjoint qui s'établit ainsi :

Dépenses de fonctionnement :	564 924.96 €
Recettes de fonctionnement :	596 274.44 €
Résultat 2013 :	+ 31 349.48 €
Report excédent 2012 :	+ 77 745.50 €
Excédent de clôture 2013 :	+ 109 094.98 €
Dépenses d'investissement :	87 868.89 €
Recettes d'investissement :	227 244.98 €
Résultat 2013 :	+ 139 376.09 €
Report excédent 2012:	+ 50 681.86 €
Excédent de clôture 2013 :	+ 190 057.95 €

Restes à réaliser à reporter en 2014 :

Dépenses :	201 343 €
Recettes :	16 619 €
Besoin de financement :	0 €



Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif 2013 / COMMUNE.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme au registre des délibérations.
Canals, le 29/04/2014

Publié ou notifié le : 29/04/2014
Certifié exécutoire le : 29/04/2014
Reçu en Préfecture le :

Le Maire,

Alain REY.



DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE GRISOLLES
COMMUNE DE CANALS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 28/04/2014**

Nbre de membres 6
En séance 6
Ont voté 6

L'an deux mille quatorze et le vingt-huit avril à 21 heures, le bureau du CCAS s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain REY, Président.

Etaient présents : Mm Alain REY, Gilles LARRIEU, Christophe FONTANA et Mmes Sylvie BOREL, Patricia FINANCE, Michelle CAZABAT.

Mme FINANCE Patricia est élue secrétaire de séance.

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2014 / C.C.A.S.

Le **Budget Primitif CCAS 2014** s'équilibre en recettes comme en dépenses à la somme de :

- **Fonctionnement** : 1 537 €

Ce budget 2014 est adopté, à l'unanimité, par le bureau du CCAS.

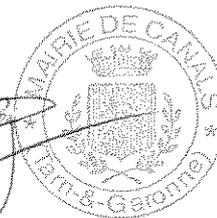


Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme au registre des délibérations.
Canals, le 29/04/2014

Publié ou notifié le : 29/04/2014
Certifié exécutoire le : 29/04/2014
Reçu en Préfecture le :

Le Maire,

Alain REY.



82207028

COMMUNE DE CANALS

Code INSEE

Commune

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DU CCAS
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2013**

Le Bureau du CCAS réuni sous la présidence de M. Alain REY, Président.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

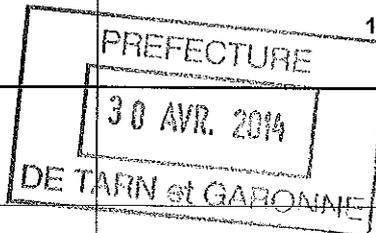
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 1 370.71 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	6
Nombre de membres présents :	
Nombre de suffrages exprimés :	
VOTES : Contre	Pour

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	77.00 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 293.71 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	1 370.71 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	0.00 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	0.00 €
Besoin de financement F	=D+E 0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H 1 370.71 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	1 370.71 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €



(1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par M. Alain REY, Président, compte tenu de la transmission, le 29/04/2014 et de la publication le 29/04/2014.

A Canals, le 29/04/2014.



DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE GRISOLLES
COMMUNE DE CANALS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 28/04/2014**

Nbre de membres 6
En séance 6
Ont voté 6

L'an deux mille quatorze et le vingt-huit avril à 21 heures, le bureau du CCAS s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain REY, Président.

Etaient présents : Mm Alain REY, Gilles LARRIEU, Christophe FONTANA et Mmes Sylvie BOREL, Patricia FINANCE, Michelle CAZABAT.

Mme FINANCE Patricia est élue secrétaire de séance.

OBJET : Compte de Gestion 2013 "C.C.A.S."

M. le Président présente au Bureau du C.C.A.S. le Compte de Gestion 2013 "C.C.A.S." établi par Mme la Trésorière.

Les résultats sont conformes au Compte Administratif 2013 approuvé.

Le Bureau du C.C.A.S. approuve, à l'unanimité, le Compte de Gestion 2013 "C.C.A.S."

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme au registre des délibérations.
Canals, le 29/04/2014

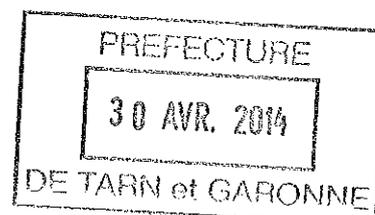
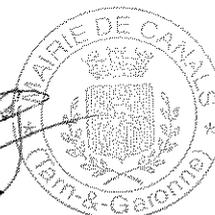
Publié ou notifié le : 29/04/2014

Certifié exécutoire le : 29/04/2014

Reçu en Préfecture le :

Le Maire,

Alain REY.



DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE GRISOLLES
COMMUNE DE CANALS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 28/04/2014**

Nbre de membres 6
En séance 5
Ont voté 5

L'an deux mille quatorze et le vingt-huit avril à 21 heures, le bureau du CCAS s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain REY, Président.
Etaient présents : Mm Alain REY, Gilles LARRIEU, Christophe FONTANA et Mmes Sylvie BOREL, Patricia FINANCE, Michelle CAZABAT.

Mme FINANCE Patricia est élue secrétaire de séance.



OBJET : Compte Administratif / C.C.A.S. 2013

M. Alain REY, Président précise aux membres du CCAS qu'au cours du précédent mandat, il a remplacé, en tant que 1^{er} adjoint, à partir de mars 2013, M. François VAYSSIERES, Maire et Président du CCAS empêché pour des raisons de santé.

Hors de la présence de M. Alain REY, le bureau du CCAS examine le compte administratif 2013/CCAS présenté par Mme Sylvie BOREL, membre qui s'établit ainsi :

Dépenses de fonctionnement :	90 €
Recettes de fonctionnement :	167 €
Résultat 2013 :	+ 77 €
Report excédent 2012 :	+ 1 293.71 €
Excédent de clôture 2013 :	+ 1 370.71 €

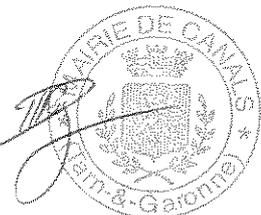
Le bureau du CCAS approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif 2013 / C.C.A.S.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme au registre des délibérations.
Canals, le 29/04/2014

Publié ou notifié le : 29/04/2014
Certifié exécutoire le : 29/04/2014
Reçu en Préfecture le :

Le Maire,

Alain REY.



DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE GRISOLLES
COMMUNE DE CANALS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 28/04/2014**

Nbre de conseillers 15
En séance 14
Ont voté 14

L'an deux mille quatorze et le vingt-huit avril à 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain REY, Maire.

Etaient présents : Mm Alain REY, Denis THAU, François PURCHA, Marc OURMIERES, Gilles LARRIEU, Gilles CHAPILLON, Bernard BLATCHE, Stéphane FINANCE, Christophe FONTANA et Mmes Sylvie BOREL, Patricia FINANCE, Michelle CAZABAT, Isabelle PALTOU, Patricia ZANUSSO.

Etait absent excusé : M. Yannick NEGRO

Mme FINANCE Patricia est élue secrétaire de séance.

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2014 / ASSAINISSEMENT

Le **Budget Primitif Assainissement 2014** s'équilibre en recettes comme en dépenses à la somme de :

- section **Fonctionnement** : 32 683 €
- section **Investissement** : 236 844 €



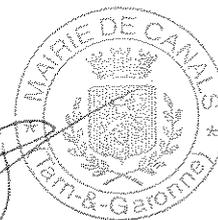
Ce budget 2014 est adopté, à l'unanimité, par le Conseil Municipal.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme au registre des délibérations.
Canals, le 29/04/2014

Publié ou notifié le : 29/04/2014
Certifié exécutoire le : 29/04/2014
Reçu en Préfecture le :

Le Maire,

Alain REY.



82207028

Code INSEE

COMMUNE DE CANALS

Commune

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2013

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de M. Alain REY, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 22 257.32 €
- un déficit d'exploitation de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	
Nombre de suffrages exprimés :	
VOTES : Contre	Pour

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	16 980.35 €
c. Résultats antérieurs de l'exercice D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	5 276.97 €
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	22 257.32 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	67 669.71 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00 €
Besoin de financement = e. + f.	0.00 €
AFFECTATION (2) = d.	22 257.32 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	10 000.00 €
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	12 257.32 €
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	



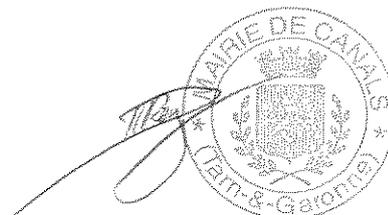
(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.

(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par M. Alain REY, Maire, compte tenu de la transmission, le 29/04/2014 et de la publication le 29/04/2014.

A Canals, le 29/04/2014.



DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE GRISOLLES
COMMUNE DE CANALS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 28/04/2014**

Nbre de conseillers 15
En séance 14
Ont voté 14

L'an deux mille quatorze et le vingt-huit avril à 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain REY, Maire.

Étaient présents : Mm Alain REY, Denis THAU, François PURCHA, Marc OURMIERES, Gilles LARRIEU, Gilles CHAPILLON, Bernard BLATCHE, Stéphane FINANCE, Christophe FONTANA et Mmes Sylvie BOREL, Patricia FINANCE, Michelle CAZABAT, Isabelle PALTOU, Patricia ZANUSSO.

Était absent excusé : M. Yannick NEGRO

Mme FINANCE Patricia est élue secrétaire de séance.

OBJET : Compte de Gestion 2013 "ASSAINISSEMENT"

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion 2013 "ASSAINISSEMENT" établi par Mme la Trésorière.

Les résultats sont conformes au Compte Administratif 2013 approuvé.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte de Gestion 2013 "ASSAINISSEMENT".

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme au registre des délibérations.
Canals, le 29/04/2014

Publié ou notifié le : 29/04/2014
Certifié exécutoire le : 29/04/2014
Reçu en Préfecture le :

Le Maire,

Alain REY.



DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE GRISOLLES
COMMUNE DE CANALS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 28/04/2014**

Nbre de conseillers 15
En séance 13
Ont voté 13

L'an deux mille quatorze et le vingt-huit avril à 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain REY, Maire.

Etaient présents : Mm Alain REY, Denis THAU, François PURCHA, Marc OURMIERES, Gilles LARRIEU, Gilles CHAPILLON, Bernard BLATCHE, Stéphane FINANCE, Christophe FONTANA et Mmes Sylvie BOREL, Patricia FINANCE, Michelle CAZABAT, Isabelle PALTOU, Patricia ZANUSSO.

Etait absent excusé : M. Yannick NEGRO
Mme FINANCE Patricia est élue secrétaire de séance.

OBJET : Compte Administratif 2013 / ASSAINISSEMENT

M. Alain REY, Maire précise au Conseil Municipal qu'au cours du précédent mandat, il a remplacé, en tant que 1^{er} adjoint, à partir de mars 2013, M. François VAYSSIERES, Maire empêché pour des raisons de santé.

Hors de la présence de M. Alain REY, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2013/ASSAINISSEMENT présenté par M. François PURCHA, 1^{er} adjoint qui s'établit ainsi :

Dépenses de fonctionnement :	6 746.21 €
Recettes de fonctionnement :	23 726.56 €
Résultat 2013 :	+ 16 980.35 €
Report excédent 2012 :	+ 5 276.97 €
Excédent de clôture 2013 :	+ 22 257.32 €
Dépenses d'investissement :	5 950.35 €
Recettes d'investissement :	15 555.96 €
Résultat 2013 :	+ 9 605.61 €
Report excédent 2012 :	+ 58 064.10 €
Excédent de clôture 2013 :	+ 67 669.71 €
Restes à réaliser à reporter en 2014 :	
Dépenses :	0 €
Recettes :	0 €
Besoin de financement :	0 €



Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif 2013 / ASSAINISSEMENT.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme au registre des délibérations.
Canals, le 29/04/2014

Publié ou notifié le : 29/04/2014
Certifié exécutoire le : 29/04/2014
Reçu en Préfecture le :

Le Maire,

Alain REY.

